



Compte-rendu du rendez-vous de quartier

CHANTEMERLE

Le Maire, Bertrand Spindler, et l'équipe municipale poursuivent les rencontres avec les habitants des différents quartiers de la commune, pour répondre à leurs questions et évoquer les projets de la commune. Les restitutions de ces rendez-vous sont disponibles sur le site internet de la ville dans la rubrique « Participative ».

Le rendez-vous du quartier de Chantemerle s'est déroulé le **vendredi 20 juin 2025**. Vingt-cinq habitants étaient présents ainsi que le Maire Bertrand Spindler, et les élus Bernard Dupré, Marie-Claude Blin, Alain Crépeau, et pour l'opposition Thierry Vermorel et Françoise Jannone.

Intervention du Maire

Projet de nouvelle école maternelle en bordure du Parc Brise des Neiges : le permis de construire a été accordé. Un recours gracieux (recours fait au Maire) a été déposé. Des échanges avec les riverains et requérants ont eu lieu.

Le bâtiment de La Pallud est en travaux (toiture, huisseries et isolation). Tout le secteur a été raccordé au chauffage urbain.

Le CHU lance son projet immobilier sur quinze ans pour 300 millions d'euros. La première étape est de construire un parking silo sur l'ancien site du restaurant universitaire du CROUS, boulevard de Chantourne, en remplacement de l'actuel parking des agents du CHU sous la dalle Belledonne. Ensuite le développement de l'hôpital se fera notamment sur ces espaces libérés sur le site Michallon.

Travaux en lien avec le Plan de Prévention des Risques naturels : la ville lance en 2025 la première tranche de travaux pour la mise en place de filets pare pierres, dans le secteur de la Pinotte. Il y aura un déboisement sur quelques mètres pour permettre l'implantation des filets.

Un élévateur extérieur pour la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville va être installé cette année.

Les travaux du quai Charpenay sont terminés. Après la grosse phase d'enrochements pour contenir le glissement de terrain, les travaux de surface ont été réalisés : trottoirs et bancs, arbres, piste cyclable et voirie.

Une piste cyclable bidirectionnelle a été créée boulevard de Chantourne depuis le chemin Fortuné Ferrini jusqu'au rond-point.

Grande rue : afin de limiter la vitesse des automobilistes, la Ville a réussi à faire poser des ralentisseurs sur la commune de Grenoble, en entrée de La Tronche. L'emplacement a été choisi pour casser la vitesse de la ligne droite avant l'entrée dans la commune. Des ralentisseurs ont également été mis en place au niveau de la villa Brise des Neiges. Un alternat a été installé à la Grande Tronche pour à la fois casser la

vitesse et expérimenter un cheminement piéton entre le parking du haut de la Grande rue et la zone des commerces de la Grande Tronche afin de sécuriser les piétons.

Le Parc du Rachais est passé sous gestion communale. La Ville a fait remplacer la moquette du terrain de sport et met aux normes l'aire de jeux pour les enfants.

Bâtiment de la Rotonde : la Ville loue désormais la totalité du rez-de-chaussée à Grenoble Habitat. Des travaux auront lieu pour accueillir les sept agents du service de police municipale (août à janvier). La permanence de la police municipale pour le public pendant les travaux sera au centre commercial Doyen Gosse, où elle dispose déjà de locaux.

Route de Chartreuse : elle sera fermée à la Corne d'or à Corenc du 30 juin au 30 août pour des travaux de confortement du mur qui soutient la route.

Accès à Chantemerle par Batonnière : la route est fermée à Corenc à cause d'un glissement de terrain. Nous n'avons pas d'informations précises, s'agissant de travaux à Corenc, mais l'échelle de temps pour une réouverture est en années.

Réponses aux questions des habitants

Chemin de Chantemerle : la métropole entretient la chaussée en infiltrant du goudron dans les fissures, mais à certains endroits ces fissures continuent à s'élargir. La ville limite le tonnage des camions qui emprunte le chemin pour éviter sa dégradation. Le signalement de ces fissures sera fait à la métropole.

Source des Combettes : le trop-plein se déverse toujours sur la voirie. La commune interviendra à nouveau auprès du président du syndicat des Combettes pour que les travaux soient faits.

Il est signalé une présence importante de sangliers dans les secteurs habités. Le maire confirme cette présence déjà signalée dans d'autres quartiers.

Information post réunion : le maire a rencontré les membres de l'Association communale de chasse agréée (ACCA) de La Tronche, qui peuvent intervenir pour des conseils aux habitants. Mais il appartient d'abord aux habitants de se protéger par des clôtures, en particulier pour les jardins potagers. En période de chasse, les tirs sont interdits à proximité des habitations. Les lieutenants de louveterie, auxiliaires de l'administration, peuvent intervenir toute l'année sur réquisition préfectorale.

Eau potable de Pré Rivoire. La question de l'autonomie en eau (réservoir de Pré Rivoire) en cas d'incendie d'une habitation est posée. A ce sujet, la commune indique qu'un litige oppose un particulier à la métropole pour sécuriser la zone de captage de Pré Rivoire.

Il est demandé si les particuliers peuvent utiliser la navette scolaire qui dessert Chantemerle.

Information post réunion : la navette scolaire du matin (7h50-8h20) est sous responsabilité de la commune et ne concerne que l'école publique. Elle est réservée aux enfants. La ville va étudier les possibilités d'évolution pour l'automne. Dans l'attente, des solutions individuelles sont possibles. Le matin plus tôt (7h-7h40), ainsi que le soir c'est la navette qui vient du collège, et qui est affrétée par MTAG, qui est utilisée par les enfants. Les règles sont différentes, l'utilisation par les particuliers est possible dans la limite des places disponibles, avec titre de transport TAG (abonnement ou ticket).

Pour toute information supplémentaire ou question, vous pouvez contacter le service Vie locale par courriel : participation@ville-latronche.fr